

## **Séance du Vendredi 23 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

**Étaient présents** : Alain SAVOIE, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Ulrich CUVILLIER, Isabelle DECREQUY, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Delphine STRUZIK et Émilien TAVERNIER.

**Étaient représentés** : Claude RÉMY qui donne pouvoir à Isabelle MARECHAL, François ESSIQUE qui donne pouvoir à Thierry DAMBRIN, Angélique LONGUÉPÉE qui donne pouvoir à Julien MLYNARCZYK, Geneviève DUVAUCHELLE qui donne pouvoir à Alain SAVOIE.

**Secrétaire de séance** : Colette PETIT

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2023.***

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Modification du prix des téléalarmes**

Le Conseil départemental a fait part de la volonté de Mondial Assistance d'augmenter ses tarifs de téléassistance, conformément aux dispositions prévues dans le marché, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le tarif mensuel passe donc de 8,40 € à 9,49 € au 1<sup>er</sup> Juin 2023.

La commune participe à 50 %, le solde est à la charge du bénéficiaire.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, le reste à charge du bénéficiaire sera donc de 4,75€/mois.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le nouveau tarif des téléalarmes qui sera de 9,49€/mois à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, avec une participation de 50 % de la commune.**

### **2. Achat de la parcelle « Blyau »**

La commune de Marcelcave a le projet d'acheter la parcelle cadastrée section AA n°95 d'une surface de 18 ares et 44 centiares appartenant à l'indivision « Blyau » (Madame Yvonne FIERET, Monsieur Yves BLYAU et leurs enfants respectifs). Cette parcelle enclavée, située le long de la parcelle acquise précédemment par la commune rue Ferrières.

Le prix convenu est de 38 000 € net pour le vendeur et le notaire sera Maître Jean-François LECOMTE à Corbie.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'achat de cette parcelle cadastrée AA n°95 au prix de 38 000 €.**

### **3. Orientation de la parcelle « Cassou »**

Madame CASSOU a présenté son projet de ferme pédagogique et de logements insolites à la commission « urbanisme » du 24 mai dernier, celui-ci est consultable en Mairie.

En séance du 28 Août 2020, le conseil municipal avait accepté à l'unanimité de réaliser la cession des parcelles ZR18 et ZR19 à Madame CASSOU. Le projet lié à cette cession est la réalisation d'une ferme pédagogique et de logements insolites.

A ce jour, le PLUi du Val de Somme approuvé en date du 05 mars 2020, modifié le 15 décembre 2021, n'autorise pas le projet défini ci-dessus, car les parcelles ZR 18 et 19 sont situées en zone agricole (A) et Madame CASSOU n'a pas le statut d'agricultrice.

A vu des éléments ci-dessus, seule une évolution du PLUi pourrait rendre le projet réalisable en créant un secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) sur les parcelles concernées, en modifiant le document graphique et le règlement écrit du PLUi. Les installations se feront à, au moins, 100m des habitations existantes.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de solliciter le Président de la communauté de commune du Val de Somme pour intégrer les parcelles cadastrales ZR18 et ZR19 dans une prochaine évolution du PLUi afin de pouvoir installer une ferme pédagogique et des logements insolites sur la commune.**

*Arrivée de Jean-Philippe DE OLIVEIRA*

### **4. Choix du devis cimetièrè**

Les procédures « RRTC » (reprise des tombes en terrain commun) et « abandon », commencées en juin 2019 avec le groupe ELABOR sont terminées depuis le 12 juin 2023. Trois entreprises de Pompes Funèbres ont été contactées pour réaliser le relevage d'environ 155 tombes sur un total possible de 205.

- L'entreprise TIMMERMAN (Villers – Bretonneux) n'a pas répondu à l'appel.
- L'entreprise DESSEIN (Albert) a répondu que ce travail important n'était pas dans leur cœur de métier.
- L'entreprise AGEPE (Assistant à la Gestion de votre Espace Public), membre du groupe ELABOR a envoyé un devis, lequel a été revu et corrigé le 20 juin.

Actuellement, il n'y a pas de problème de place au cimetière mais nous avons un gros problème pour l'entretien dans la partie ancienne du cimetière. Le relevage d'environ 155 tombes permettra de redessiner des allées pour accéder plus facilement aux tombes concernées et pour reconcéder quelques emplacements respectant les nouvelles normes.

Avec une enveloppe totale de 120 000 € HT, l'objectif est de relever le maximum de tombes quitte à laisser des caveaux sous terre quand il n'y a pas d'enjeu territorial. En effet, le coût pour enlever lesdits caveaux peut être très élevé et il ne peut être apprécié qu'une fois le monument enlevé.

Sur le conseil de Monsieur GONZALEZ de l'entreprise AGEPE, les tombes « Carré 2 n° 1 et n°58 », « carré 4 n° 8 » ne seront pas relevées afin de les inscrire au patrimoine communal.

L'entreprise AGEPE accepte un paiement sur deux exercices : 60% en 2023 et 40% en 2024. Les travaux démarreraient dans la deuxième quinzaine de juillet 2023 et devraient durer

environ trois semaines, ce qui permettra ensuite de préparer le terrain pour l'ensemencer en « gazon dur » avant la Toussaint.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'inscrire au patrimoine communal en raison de leur intérêt architectural ou historique local les tombes n° 1 et n° 58 du carré 2, la tombe n° 8 carré 4. Les tombes ainsi inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune, soit par une entreprise consultée.**

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise AGEP, société appartenant au groupe ELABOR pour relever environ 155 tombes au cimetière de Marcelcave, dont le devis est inférieur à 120 000 € HT, avec un paiement de 60% sur le budget communal 2023 et de 40 % sur le budget communal 2024.**

#### **5. Attribution d'une prime de secours**

Suite au départ en retraite d'une employée communale en poste depuis 4 ans, une prime exceptionnelle de 400 € est proposée au vote. Un pot de départ, où tous les élus sont conviés, sera organisé début juillet.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une prime de secours d'un montant de 400 € à cette employée.**

#### **6. Demande d'aide pour la manifestation du 13 et 14 juillet 2023**

Un appel aux volontaires est lancé pour aider la commune et le Comité des Fêtes lors des festivités du 13 et 14 juillet 2023, notamment pour tenir le stand des jeux picards. Si vous êtes intéressés, contactez le Comité des Fêtes par l'intermédiaire de M. Ulrich CUVILLIER au 07 78 51 62 62.

#### **7. Réflexion sur le choix du nom du futur lotissement rue de l'Abbaye**

La rue du futur lotissement rue de l'Abbaye doit être nommée, un sondage auprès de la population va donc être lancé.

#### **8. Décision modificative n°2 du budget communal**

Au vu du coût du projet d'extension du préfabriqué, la question va être réétudiée en commission d'autant plus que le préfabriqué est ancien. Pendant l'étude, il faudrait trouver des solutions pour sécuriser la porte du préfabriqué actuel (pose d'une clôture rue du stade, déplacement de la porte d'accès, construction d'un abri devant la porte,...)

**Le Conseil municipal rejette, à l'unanimité, le projet d'extension du préfabriqué.**

Le projet de DM n°2 est maintenu avec les deux subventions arrêtées officiellement, la recette obtenue (6 600 € en 13461 et 30 964 € en 1322) sera équilibrée par une dépense de travaux (compte 2131).

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

## 9. Subventions des associations

Pour mémoire, lors du vote du budget, le conseil a décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 11 000 € sur la ligne budgétaire relative à « l'aide aux associations ».

Suite à l'envoi de la sollicitation auprès des associations pour la réception de leurs demandes de subvention au titre de l'exercice 2023, la Commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » s'est réunie le mardi 20 juin 2023 aux fins d'étudier les dossiers reçus. Quatre dossiers d'associations seront étudiés en août pour diverses raisons (budget non-équilibré, dossiers non parvenus ou incomplets)

Pour mémoire, voté par le conseil municipal du 25 juin 2021, les membres de la Commission avaient proposé un cadre d'analyse avec des critères adaptés aux fins de préciser objectivement l'attribution des aides à chacune des associations.

Ainsi, les membres de la commission rappellent les deux critères principaux détaillés comme suit :

- Critère « Aide au Fonctionnement » :  
En fonctionnement courant, pour l'année 2023, un montant total estimé à 3 000 € y est consacré à concurrence de 200 € maxi par association non affiliée et 250 € maxi par association affiliée.  
En aide logistique et formations, Le montant total est fixé à 3 000 €, réparti en fonction des besoins exprimés (sur justificatifs) ou précisions données par chacune des associations.
- Critère « Aide aux Projets et/ou aux Actions » un montant total estimé à 5 000 € y est consacré à concurrence de 500 € maxi par association, en fonction du détail qualitatif et quantitatif présenté et éventuellement des justificatifs produits ou à produire ultérieurement.

L'aide financière est votée ce jour mais tous les avantages en nature devront également figurer au bilan des associations (obligation légale).

**Vu l'avis de la Commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse », le Conseil municipal décide, à l'unanimité, dans le cadre d'une première session, d'attribuer les aides aux structures associatives ayant déposé des dossiers complets ainsi qu'il suit, pour un montant total de 7 100 € :**

UNION SPORTIVE DE MARCELCAVE	1 500,00
GYM DETENTE	500,00
AMITIES ET LOISIRS	300,00
XING ZHE (KUNG FU)	350,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1 000,00
CERCLE OLYMPIQUE SAMARIEN	750,00
COMPAGNIE A L'EVIDENCE TROIS PETITS POINTS	1 200,00
LES HERBES FOLLES	300,00
LE CAFE ASSOCIATIF	1 200,00

***Chaque président d'association n'ayant pas participé au vote de son association et Jean-Philippe DE OLIVEIRA s'étant abstenu pour le vote de l'association « à l'évidence trois petits points », étant salarié de l'association.***

*La commission se réunira de nouveau le 22/08/2023 à 19h00 pour les dossiers en attente.*

## **10. Validation du poste d'adjointe administrative à temps complet**

Le comité social technique du centre de gestion ayant donné son aval à la création du poste d'adjoint administratif à temps plein qui figurait au tableau des effectifs présenté le 7 avril 2023 en Conseil, il convient de valider effectivement ce poste.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la création du poste d'adjoint administratif à 35h/semaine.**

### **Informations et questions diverses**

- La communauté de Communes du Val de Somme a élu une nouvelle vice-présidente chargée de la Culture, Madame Sylvie BRANDICOURT, maire de Bussy-les-Daours. Celle-ci a demandé qu'une personne soit désignée au sein de la commune responsable de la culture, elle assistera aux commissions. Emilien TAVERNIER est désigné comme titulaire et Julien MLYNARCZYK, son suppléant.
- Le trou, rue de la gare, est lié au tuyau d'installation de la station d'épuration qui était fendu. Les travaux de rénovation de la chaussée sont terminés.
- La société API RESTAURATION augmente ses tarifs à compter du 1/09/2023 d'environ 10%, le tarif des repas à la cantine sera donc étudié au prochain conseil.
- Au niveau de l'église, l'entreprise de restauration des vitraux avance les travaux de façon hachée par contre l'écoulement des eaux est terminé et le trottoir refait.
- Sur le stade, un test sur les normes des nouveaux équipements sera effectué le 28 juin. L'inauguration de l'aire de jeux et du plateau multisports est prévue le samedi 23 septembre 2023.
- Les services techniques sont débordés, donc des devis pour l'entretien des haies sont en cours de demande, de même la gestion de la location de la salle des fêtes (inventaire, remise des clés...) pourrait être confiée à une tierce personne.
- Un nouveau devis est demandé pour la rénovation des trottoirs rue Foiraine.
- Les travaux de nettoyage du terrain et de démolition par la SIP vont bientôt démarrer.
- Suite aux demandes de certains administrés une fin de non-recevoir est émise concernant la facturation de 5 € par les impôts du nouvel avis reçu par certains. De même, la taxe incitative a toujours été basée sur la valeur locative du bien.
- Le ralentisseur rue des Canadiens sera étudié en commission.
- Concernant le bruit du ball-trap : toutes les autorisations préfectorales ont été accordées car toutes les conditions exigées sont respectées. Les horaires seront les suivants le samedi de 13h00 à 20h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00.
- Si certaines personnes âgées ou handicapées (problème de déplacement) ont besoin d'aide pour évacuer leurs résidus de tonte, elles peuvent se faire connaître en Mairie.
- **Quelques dates :**
  - 30 juin 2023 : karaoké au café de la Place
  - 1<sup>er</sup> juillet : fête du climat au café de la Place

- 1-2 juillet : ball-trap à la sortie de Marcelcave vers Lamotte-Warfusée
- 13-14 juillet : festivités au stade principalement (soirée mousse, retraite aux flambeaux, feu d'artifices, repas républicain, jeux, cérémonie militaire
- 16 juillet : réderie
- En septembre, une collecte au profit de l'Ukraine sera organisée dans la commune : médicaments, produits d'hygiène dentaire, compléments alimentaires et des dons pour l'achat de groupes électrogènes, ...Associations, collectivités, écoles, particuliers, commerçants seront sollicités.
- Une manifestation au profit du téléthon sera organisée le 2 décembre à l'initiative de l'association « gym-détente »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**